

Commune de BURNHAUPT LE BAS

Vente des fonds de coupes 2021

Lots en vente en mairie à partir du 17 mai à 10h.

N° de lot (en vert)	Parcelle	Essence majoritaire	Volume estimé (st)	Nb brins sur pied	Observations
1	8	Hêtre	14		Houppiers restants après coupe
2	7	Mélange	9	1	Houppiers restants après coupe
3	7	Hêtre	11		Houppiers restants après coupe
4	7	Hêtre	16	1	Houppiers restants après coupe
5	7	Hêtre	16		Houppiers restants après coupe
6	6	Mélange	8		Houppiers restants après coupe
7	6	Frêne	7		Houppiers restants après coupe
8	6	Frêne	9		Houppiers restants après coupe
9	6	Frêne	11		Houppiers restants après coupe
10	6	Frêne	13		Houppiers restants après coupe
11	6	Frêne	19		Houppiers restants après coupe
12	6	Frêne	5		Houppiers restants après coupe
13	32	Frêne	8		Houppiers restants après coupe
14	32	Frêne	30		Houppiers restants après coupe
			176		

Brin = arbre de moins de 30 cm de diamètre (90 cm circonférence)

BIL = bois d'industrie en long = grumes qualité bois de chauffage

Prix fixe : 12 € TTC par stère estimé.

Voir clauses derrière.

Clauses particulières :

- Délai d'exploitation et de débardage : 15 décembre 2021, sauf lots 1 à 5 : 15 octobre 2021

Les limites des lots sont marquées à la peinture verte fluo.

Les arbres marqués d'un triangle à la peinture ne font pas partie de la vente, même s'ils sont au sol.

Toutes les branches doivent être retirées des fossés et des accotements des chemins.

Les arbres au sol d'un diamètre supérieur à 30 cm et qui ne sont pas marqués du n° du lot ne font pas partie de la vente (arbres déracinés par le vent par exemple).

Accès interdit aux lots les dimanches, jours fériés et jours de battues.

- Les brins sur pied faisant partie de la vente sont marqués d'une croix fluo et du n° du lot. S'il n'y a qu'une croix, l'arbre ne fait pas partie du lot.

- Les limites des lots sont les cloisonnements (pistes) d'exploitation empruntés lors du débardage des grumes. Les numéros sont inscrits sur les houppiers en bordure des lots. Circulation des véhicules uniquement sur ces cloisonnements ou sur les limites de parcelle. Ces cloisonnements sont marqués en bleu ou jaune sur les plans.

Circulation des véhicules uniquement sur terrain sec.

- Lots parcelle 7 : les vieux houppiers de l'hiver 19/20 ne font pas partie de l'estimation. Mais ils peuvent être exploités.

- Rochers empêchant l'accès aux lots 13 et 14 : ils peuvent être bougés par l'acheteur, mais devront être remis en place pour les we.

- Si de nouveaux arbres tombent sur le lot après la vente (coups de vent par exemple), ils ne font pas partie de la vente. S'ils gênent le passage ou si vous souhaitez les racheter, prendre contact avec l'agent ONF.

Organisation de la vente :

Cette année, il ne sera pas organisé de ventes aux enchères. Les acheteurs pourront acheter un lot directement en mairie :

- à partir du lundi 17 mai à 10 h pour les habitants de Burnhaupt le Bas (1 seul lot)
- à partir du mardi 25 mai à 10 h pour les extérieurs de Burnhaupt le Bas (1 seul lot)
- à partir du lundi 31 mai à 10 h, pour tous, possibilité d'acheter un 2nd lot

- Paiement par chèque le jour de la vente

~~- 1 seul lot par foyer de Burnhaupt le Bas présent lors de la vente au 1er tour.~~

- Maximum : une trentaine de stères estimés par foyer et par an

- Les personnes ne respectant pas les délais pourront être interdits d'acheter lors de la prochaine vente.